

Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPPC)

POPSO (SUISSE) INVESTMENT FUND SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
25, Grand-Rue, L – 1661 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-68.857
(la « **SICAV** »)

Avis aux actionnaires de la SICAV

Chers Actionnaires,

Par la présente, nous souhaitons vous informer des modifications suivantes:

1 Changement de la Banque Dépositaire, de l'Administration Centrale et de l'Agent de Registre et de Transfert

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch (ci-après « **SSB-LUX** ») sera nommée nouvelle banque dépositaire de la SICAV en remplacement de RBC Investor Services Bank S.A., avec effet aux termes d'une convention conclue entre la SICAV et SSB-LUX.

SSB-LUX est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) à Luxembourg sous le numéro B148186 et est soumise à la surveillance de la Banque centrale européenne (BCE), de l'Autorité fédérale de surveillance financière (BaFin) et de la Deutsche Bundesbank et a été agréée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg en tant que dépositaire et agent administratif central.

SBB-LUX sera également nommée comme Agent d'Administration Centrale, Agent Payeur et Agent de Registre et de Transfert de la SICAV, en remplacement de RBC Investor & Treasury Services aux termes du contrat conclu entre la SICAV et SSB-LUX.

Le prospectus de la SCIAV a été mis à jour afin de refléter ces changements.

2 Agent de Couverture du Risque de Change

GAM International Management Ltd, 8 Finsbury Circus, Londres EC2M 7GB, Royaume-Uni fournira des services de l'exécution technique de la couverture du risque de change pour certaines classes d'actions qui bénéficient d'une couverture du risque de change (ci-après « **l'Agent de couverture du risque de change** »).

L'Agent de couverture du risque de change est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni et est autorisé en tant que gestionnaire d'actifs pour les organismes de placement collectif à agir en tant que gestionnaire de portefeuille pour des tiers.

Les actionnaires de la SICAV sont informés que pour les classes d'actions qui bénéficient d'une couverture du risque de change, une commission annuelle supplémentaire de max. 0,03 % (sous réserve d'une commission annuelle minimale de 20 000 USD pour toute devise couverte au total) peut être facturée par classe d'action et sera payée à l'Agent de couverture du risque de change.

3 Le registre bénéficiaire

Les actionnaires de la SICAV sont également informés que le prospectus légal de la SICAV a été mis à jour en ce qui concerne les obligations de la SICAV en vertu de la loi luxembourgeoise du 13 janvier 2019 instituant un registre des bénéficiaires effectifs (« **Loi RBE** »).

En particulier, les actionnaires de la SICAV sont informés que la SICAV peut demander, entre autres, les informations suivantes conformément à la loi RBE pour la tenue du registre des bénéficiaires effectifs : prénom, nom, nationalité, pays de résidence, adresse personnelle ou

professionnelle, numéro d'identification national et informations sur la nature et l'étendue de la propriété effective détenue par chaque bénéficiaire effectif dans la SICAV.

* * *

Les changements susmentionnés entreront en vigueur le 8 octobre 2021 (la « **Date Effective** »).

Les changements ci-dessus mentionnés s'imposeront à tous les actionnaires concernés qui n'auront pas demandé le rachat de leurs actions sans frais de rachat jusqu'au 1 octobre 2021.

Le dernier jour de souscriptions et de rachat des actions pour les actionnaires de RBC Investor & Treasury Services sera le 1 octobre 2021, heure limite 15h00 (heure de Luxembourg). Ensuite les souscriptions et le rachat des actions seront suspendus jusqu'à la Date Effective.

Le premier jour de souscriptions et de rachat des actions pour les actionnaires de SSB-LUX sera le 11 octobre 2021, heure limite 15h00 (heure de Luxembourg).

* * *

Le Prospectus en vigueur, le document d'informations clé pour l'investisseur en vigueur, les Statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que les changements indiqués en citations intégrales peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Représentant de la SICAV en Suisse.

Luxembourg/Lugano, le 1 septembre 2021

Le Représentant pour la Suisse :

GAM Investment Management (Switzerland) SA

Le service de paiement pour la Suisse :

Banca Popolare di Sondrio (SUISSE) S.A.